



**L'Avocat et cadre du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) soutient que système électoral est fait pour le maintien de Paul Biya au pouvoir**

Au total, 18 requêtes avaient été déposées par les plaignants sur la table du Conseil Constitutionnel au lendemain du scrutin, toutes ont été rejetées, dont celui du MRC de Maurice Kamto jugé « non-fondé »

Pour Maître Fidèle Djoumbissie, avocat et conseiller municipal du parti du candidat Maurice Kamto, le système électoral est fait pour le maintien de Paul Biya au pouvoir

« La première réaction, c'est la déception pour sentiment d'insatisfaction pour ce Conseil constitutionnel qui a raté l'occasion de rentrer dans l'histoire. Parce que pour une décision pareille qui conclut au rejet du recours en disant que les moyens ne sont pas fondés, c'est une décision qui ne rassure pas pour l'avancée de la démocratie dans notre pays", regrette l'avocat inscrit au barreau du Cameroun

Maitre Fidèle Djoumbissie révèle que son candidat, Maurice Kamto pourrait saisir les instances internationales

« Nous allons aux instances internationales, ce sera pour indiquer qu'il y a quelque chose qui

ne se passe pas bien au Cameroun, et que la volonté populaire soit respectée », indique-t-il

Quant au RDPC représenté par le ministre Grégoire Owona, c'est l'exultation « c'est une décision qui est assez détaillée point par point ; elle n'appelle donc pas des commentaires particuliers. Nous nous plions à la loi et nous allons saluer le patriotisme de tous ceux qui vont accepter marcher suivant les et les vertus de la République », soutient-il